

Déclaration liminaire à la CAPD du 28 janvier 2019

Monsieur le Directeur Académique,

L'installation de cette CAPD, réunie dans sa nouvelle composition, fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Les élections professionnelles se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation est en hausse tant au niveau départemental qu'au niveau national. Cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale.

Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants. Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus du SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain. Le syndicalisme combatif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale. L'UNSA Éducation consolide sa 2ème place d'organisation syndicale. Au niveau local, le SE-Unsa 42 progresse de plus de 4% (4,12%). Forts de la confiance de nos pairs, nous les représenterons pendant quatre ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP.

Pour en venir à un aspect plus général, à la rentrée 2017, M. le Ministre de l'Éducation Nationale présentait les grands axes de son « école de la confiance » qui voulait s'appuyer une « école de la Bienveillance ». Concrètement, un an et demi plus tard, qu'en est-il pour nos collègues enseignants tant au niveau national que local ? Les salaires stagnent voire diminuent pour certains, les classes surchargées se multiplient, les médecins de prévention restent toujours absents. À cela s'ajoutent dans la Loire, les autorisations d'absence facultatives désormais quasi systématiquement refusées ou bien acceptées mais engendrant une retenue de salaire (avec impact sur l'AGS), malgré des situations personnelles parfois particulièrement difficiles. De plus, et cela nous permettra d'en venir au sujet de cette CAPD, le versement tardif de certaines indemnités (comme la validation tardive des changements d'échelons) impactent le pouvoir d'achat de nos collègues.

Les opérations de gestion de carrière touchent des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie professionnelle et vie personnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention, ni de reconnaissance. Le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération envers nos collègues, car c'est à cette condition que pourra se mettre en place une réelle gestion de ressources humaines de proximité.

Cette gestion doit se traduire par la reconnaissance de la carrière des personnels. Les accords PPCR poursuivent cet objectif. Les rendez-vous de carrière en particulier ont pour but d'enfin reconnaître les enseignants comme des professionnels. Concernant les accélérations des 6^{ème} et 8^{ème} échelons (le SE-Unsa n'était pas porteur de cette demande), nous mettrons tout en œuvre pour que la reconnaissance professionnelle soit déconnectée de l'avancement. Cela passera par un dialogue social indispensable à la mise en place de critères transparents et équitables.

Concernant l'étude aujourd'hui des demandes de révision des appréciations finales des rendez-vous de carrière, le SE-Unsa déplore le manque d'éléments communiqués en amont sur les situations individuelles. Le simple courrier de saisine de la CAPD adressé par les collègues à la DSDEN ne nous permet pas de visibilité suffisante pour étudier et préparer en amont cette instance.

Le SE-Unsa, fidèle à ses valeurs, sera toujours présent aux côtés des collègues pour défendre leurs intérêts, et ceux de notre Ecole.

***Les représentants élus du SE-Unsa 42,
Géraldine Bonnavion, Jessica Oriol & Bertrand Boiron***